

Réunion du Conseil Municipal

du 13 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2017 à 18H30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion 2016
2. Approbation des comptes administratifs 2016
3. Affectation des résultats 2016
4. Fixation des taux d'imposition
5. Budgets primitifs 2017
6. Enquête publique de Rièrè
7. Travaux de voirie
8. Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absent excusé: M. Yves DANCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse PIERRON

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Mme Agnès CAMPOS, Trésorière, assiste à la séance.

Madame le Maire remercie Madame CAMPOS de sa présence.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Budget Zone Industrielle :

Madame CAMPOS présente le compte administratif 2016 du budget de la zone industrielle. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 21 685,95 € et les recettes à 22 096,91 € d'où un résultat 2016 excédentaire de +410,96 €. Avec un résultat antérieur reporté de -100,00 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +310,96 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 86 701,47 € et les recettes à 19 597,29 €, d'où un résultat 2016 déficitaire de -67 104,18 €. Avec un résultat antérieur reporté de +70 000,00 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +2 895,82 €.

Le budget primitif 2017 est équilibré à 13 635,00 € en fonctionnement avec une participation du budget principal de la commune à hauteur de 7 225,00 € et à 14 000,00 € en investissement.

2) Budget de l'assainissement :

Madame CAMPOS présente ensuite le compte administratif 2016 de l'assainissement. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 39 713,57 € et les recettes à 36 050,48 € d'où un résultat déficitaire en fonctionnement de - 3 663,09 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 2 023,75 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à -5 686,84 €. Madame CAMPOS fait remarquer que ce budget est déficitaire pour la 2^{ème} année qu'il ne peut bénéficier d'une participation du budget principal, par conséquent il est nécessaire d'augmenter la redevance des abonnés. Madame le Maire indique que plusieurs simulations seront présentées au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 29 485,47 € et les recettes à 26 493,93 € d'où un résultat d'investissement déficitaire de - 2 991,54 €. Avec un résultat antérieur reporté de + 87 085,77 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +84 094,23 €.

Le budget primitif 2017 de l'assainissement est équilibré à 45 635,00 € en fonctionnement en tenant compte d'une augmentation de la redevance et à 125 105,00 € en investissement.

3) Budget principal :

Madame CAMPOS présente ensuite le compte administratif 2016 du budget principal. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 964 211,81 € et les recettes à 1 105 772,02 €. Avec un résultat antérieur reporté de +176 980,19 € et l'intégration du résultat du CCAS pour un montant de +6 638,14 €, le solde d'exécution cumulé en fonctionnement s'élève à +325 178,54 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 565 674,57 € et les recettes à 285 345,26 € d'où un résultat déficitaire de – 280 329,31 €. Avec un résultat antérieur reporté de +1 601,80 € et l'intégration du CCAS de + 9 843,23 €, les restes à réaliser pour 192 876,00 € en dépenses et 237 573,00 € en recettes, le besoin de financement en investissement s'élève à 224 187,28 €.

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 1 037 567,00 € en fonctionnement et à 786 802,00 € en investissement avec un emprunt de 79 373,00 €.

Madame le Maire précise que le budget primitif a été réalisé sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants : Taxe d'Habitation : 10,89 %, Taxe Foncière (bâti) : 16,90 %, Taxe Foncière (non bâti) : 55,35 %. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Les subventions attribuées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte cette répartition.

| ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS ACCODEES EN 2017 |
|--------------------------------|--|
| ACCA | 700,00 € |
| ADEC | (sur présentation du dossier) 700,00 € |
| AIDASSOS | 500,00 € |
| AMICALE DES ECOLES | 300,00 € |
| ASSOS MOTARDE | (si dossier complété) 200,00 € |
| BASKET-CLUB | 1 500,00 € |
| CATM – ACVG | 170,00 € |
| CLUB DES DEUX RIVIERES | 460,00 € |
| COMICE AGRICOLE | 472,00 € |
| CULTURES EN MARCHÉ | 200,00 € |
| G.R.A.F. | 200,00 € |
| JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE | 610,00 € |
| JEUNESSE SPORTIVE CHAMBONNAISE | 3 000,00 € |
| JOYEUX COCHONNET CHAMBONNAIS | 1 200,00 € |
| LA GAULE CHAMBONNAISE | 230,00 € |
| SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN | 100,00 € |
| TENNIS CLUB | 600,00 € |
| DYNAMIQUE PECHE COMPETITION | (Subvention exceptionnelle si concours de pêche) |
| LIEUTENANTS DE LOUVETERIE | 100,00 € |

L'association du basket souhaite une subvention exceptionnelle de 600,00 € pour un tournoi européen organisé en Espagne. Il concerne 12 cadettes en majorité chambonnaises. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à la majorité par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Les comptes administratifs 2016 mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON sont approuvés à l'unanimité.

Les budgets primitifs 2017 mis au vote par Madame le Maire sont approuvés à l'unanimité.

4) Enquête publique à Rière :

L'enquête publique pour la création d'une route dans le village de Rière est terminée. Le Commissaire Enquêteur n'ayant reçu aucune contradiction, a émis un avis favorable au projet.

En conséquence, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de financer les travaux prévus.

5) Travaux de voirie :

La commission des travaux a fait l'état des lieux des chemins à restaurer, Madame le Maire attend le compte rendu afin d'analyser les travaux à exécuter.

6) Questions diverses :

➤ La commission « fêtes » et la commission « embellissement » se réuniront le jeudi 20 avril à 18H30 pour la préparation de la foire aux plants du dimanche 21 mai et de la fête patronale des 24 et 25 juin.

➤ Les repreneurs du restaurant « Les deux pianos » ouvriront le restaurant le 9 mai 2017, l'établissement sera rebaptisé « Au Bistrot d'Autrefois ». Madame le Maire a rencontré le jeune couple bien motivé pour ouvrir leur établissement dans de bonnes conditions.

➤ Service civique : l'agrément a été accordé à la commune par Jeunesse et Sports pour un contrat de 8 mois à raison de 24 heures par semaine. L'indemnité mensuelle s'élève à 577,00 € avec une participation de l'Etat à hauteur de 460,00 € d'où un coût de 117,00 € pour la commune.

➤ Madame Estelle BOUTTE, secrétaire à la mairie, est maman d'une petite fille prénommée Lana. Un bon d'achat lui sera offert (décision du Conseil Municipal du 19 janvier 2004).

➤ Madame le Maire propose de fixer un tarif de location du barnum communal utilisé par les particuliers lors de manifestations à la salle des fêtes et installé par les employés communaux uniquement dans le jardin public. Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et décide de demander une participation d'un montant de 100,00 €.

➤ Madame le Maire remercie les employés communaux et M. René BAILLOT qui ont remis en état la toiture de la fontaine Sainte Valérie après la tempête du 9 mars.

➤ Un concert aura lieu dans l'abbatiale le 20 mai 2017.

➤ L'association « Stop Mines » souhaite organiser un festival sur une journée sur la Place des Platanes avec un marché de producteurs et une soirée musicale. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité sans participation financière.

➤ Une mise en demeure a été adressée au cabinet d'architectes comprenant trois cotraitants pour les malfaçons constatées sur les bassins de la Place Aubergier. Dossier en attente.

➤ Monsieur AUMASSON remercie la Municipalité pour les travaux réalisés sur la partie communale du chemin qui conduit au Moulin de l'Echaudé.

➤ Madame CAMPOS explique que la régie des droits de place doit être modifiée pour l'adapter à la situation actuelle : plus de collecte de droits de place les jours de marché et de foire, le droit de place pour les camions d'outillage, le pizzaïolo et le « drive » effectués par un titre de recettes.

➤ Non valeur : un administré, en surendettement, bénéficie d'un effacement de sa dette pour un montant de 331,12 €. Un montant de 24,86 € représentant des repas à la cantine sera imputé en non valeur, le créancier ne peut plus être poursuivi pour ce montant.

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu la médaille de l'Ordre National du Mérite.

➤ Les Restos du Cœur invite le Conseil Municipal à l'inauguration de leurs nouveaux locaux Vieille Route de Budelière le 18 avril 2017 à 16H30.

➤ ENEDIS fait une réunion publique d'informations sur les énergies dans la salle des associations le 21 avril 2017.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Marie-Thérèse PIERRON